

POINT DE VUE SUR L'ÉCONOMIE MAROCAINE

Voici le Maroc moderne, indépendant et responsable de son avenir, placé devant la redoutable tâche d'orienter son économie vers le progrès et la poursuite de son enrichissement. C'est à son gouvernement qu'il appartient de prendre les décisions devant y conduire. Il dispose des compétences administratives, et de nombreux moyens de documentation et d'information, parmi lesquels les revues économiques qui publient chaque mois des études variées, le plus souvent fort bien faites, sur les divers aspects du monde marocain.

Dans le cadre de cette aide française au développement du pays, j'ai pensé qu'il serait utile de formuler quelques réflexions sur les facultés d'essor du Maroc. Il est possible que, parmi ces considérations, d'ailleurs toutes personnelles, quelques-unes ne coïncident pas exactement avec les vues actuelles — ou du moins ce que nous croyons en savoir — de certains dirigeants marocains. Cependant je pense qu'il n'y a que des avantages à les exposer, toute solution d'un problème gagnant à n'être prise qu'après examen complet des données et des résultats prévisibles que comporte ce problème, surtout s'il présente quelque complexité. Cette collaboration objective à la construction du Maroc nouveau, est d'autant plus libre qu'elle ne s'accompagne pas, pour nous, des choix qu'implique l'action gouvernementale.

Tous les pays du monde cherchent à accroître leur prospérité, d'une part pour faire face à leur augmentation démographique, puis pour assurer à chacun un niveau de vie croissant, enfin pour essayer, dans la mesure du possible, de parvenir à une indépendance économique satisfaisante — bien que toujours et obligatoirement incomplète.

Le Maroc a les mêmes objectifs, et le même devoir. La tâche à accomplir n'est pas simple, bien qu'on puisse la définir en peu de mots : accroître le revenu total du pays et en assurer une répartition équitable. Il ne s'agit pas en effet de concentrer les efforts sur un ou plusieurs secteurs économiques, ni même de les répartir uniformément sur tous : il faut réaliser une harmonisation des développements à pousser, harmonisation qui doit être compatible avec les structures et les possibilités du Maroc, et qui devra nécessairement hiérarchiser les actions. Si cette précaution n'est pas prise, on risque de négliger l'essentiel au profit du spectaculaire, de traiter le facteur déterminant sur le même pied que le secondaire, ou de rechercher des résultats dans un domaine avant

que les conditions du succès aient été préparées ; par suite, de perdre du temps, de l'argent, des efforts, des vocations, ce qui ne saurait manquer d'avoir des effets économiques, sociaux et psychologiques fâcheux.

Pour résoudre ce difficile problème, les chiffres, les statistiques ne suffisent pas. Ils peuvent même induire en erreur si l'on n'y prend garde, car ils présentent parfois des insuffisances partielles, ou des symptômes qui apparaissent anormaux ou regrettables, alors qu'il ne s'agit que de particularismes, de conséquences normales d'un état présent, qu'il soit permanent ou passager. Chaque pays a un équilibre naturel, ou doit y tendre, et il serait maladroit de chercher à imiter d'autres pays parce qu'ils possèdent des avantages ou une avance à certains égards, du moins tant que des paliers intermédiaires n'ont pas été atteints.

Ce qu'il faut, c'est prendre une vue d'ensemble du pays, dégager les caractéristiques qui commandent son économie et, partant de là, tracer les grandes

lignes ou, si l'on préfère, établir les conditions générales de son développement. Tel est l'objet de cette étude. Certains pourront soutenir des thèses différentes : c'est de la confrontation des points de vue que naissent les bonnes solutions. Il n'a été tenté ici que de présenter un point de vue raisonnable et cohérent.

Le revenu individuel marocain est bas

C'est un fait connu. Encore peut-on essayer de le chiffrer.

En ce qui concerne le monde rural marocain, son revenu agricole moyen, ces dernières années, oscillait de 160 à 200 milliards, les productions végétales et animales entrant sensiblement pour moitié chacune dans ce total, ce qui représente, pour 6.000.000 présumés de ruraux (1), un revenu annuel variant de 27.000 à 35.000 F par personne, soit environ de 160.000 à 200.000 F par famille de 6 personnes (2). On obtient un chiffre analogue en calculant autrement : une exploitation emblavée moyenne de 4 ha 50 (875.000 exploitants pour 4 millions d'hectares emblavés) donnant un rendement moyen de 6 quintaux à l'hectare (6,5 pour l'ensemble blé-orge) valant l'un dans l'autre 3.000 F le quintal (l'orge représente près de 50 % des surfaces emblavées) produit 81.000 F annuellement. En y ajoutant un produit de l'élevage équivalent on obtient 160.000 F, que la production arboricole ne porte qu'à 166.000 F (9 milliards, en moyenne, de production arboricole marocaine).

Evidemment, ce revenu est loin d'être uniforme. Les gros propriétaires, les propriétaires moyens, dépassent plus ou moins largement les chiffres précités. Ils sont une faible minorité. A l'inverse, les khammès ont un revenu dérisoire : ceux qui ont la responsabilité d'une bonne charrue gagnent, par année satisfaisante au point de vue des rendements, de 30 à 40.000 F par an : le 1/5 de 10 ha \times 6 qx \times 3.000 F = 36.000 F.

En milieu urbain, nous connaissons le revenu moyen des habitants des bidonvilles. Il se situait autour de 11.000 F à Ben Msik (3) en 1955, de 12.000 F aux bidonvilles du sud et du sud-ouest de Casablanca (4) en 1954, de 13.000 au Douar Doum (5) (Rabat) en 1955, sans tenir compte des chômeurs, qui représentaient, à cette époque, environ

(1) 5.770.000 au recensement de 1952.

(2) Il est regrettable que les statistiques officielles ne contiennent aucun renseignement sur la composition de la famille marocaine, pas plus urbaine que rurale.

(3) Etude sur le bidonville de Ben Msik (non publiée), par le capitaine Brassens.

(4) Résultats du recensement de la population des bidonvilles du sud et du sud-ouest et de leurs dépendances, par le capitaine Berenguier (non publié).

(5) Physionomie du douar Doum, par Pierre Suisse, dans ce n° 69 du Bul. économique et social. Le revenu a été ici calculé par foyer, c'est-à-dire en additionnant les gains des deux ou plusieurs membres de la même famille, lorsqu'éventuellement le cas se présente.

10 % des chefs de famille dans les bidonvilles considérés. Il existe dans ces bidonvilles, une proportion considérable de très petits revenus :

	Inférieurs à 10.000 F	Inférieurs à 15.000 F
Ben Msik	47 %	80 %
Bidonvilles du S. et S.-O. de Casa	37 %	83 %
Douar Doum	30 %	70 %

Etant donné que les salaires et traitements ont été relevés d'environ 15 %, au début de 1956, et un peu plus dans quelques secteurs, et que les salariés (manœuvres, ouvriers, employés) et petits fonctionnaires (chaouchs, assès, etc...) constituent les 2/3 de la population active (71 % à Ben Msik, 66 % dans les bidonvilles du sud et du sud-ouest de Casablanca, 67 % au Douar Doum), on peut estimer que le revenu moyen de ces populations oscille aujourd'hui autour de 14.000 F par foyer. Les bidonvilles contiennent environ 350.000 habitants sur 1.800.000 citadins, soit à peu près 20 %.

Dans les médinas, anciennes et nouvelles, sur lesquelles on ne possède guère de renseignements, la moyenne des revenus paraît un peu supérieure. Il est des quartiers où les salariés sont, en proportion, aussi nombreux que dans les bidonvilles : 74 % au derb Ghalef à Casablanca (6). Ces gens ont les mêmes revenus que ceux des bidonvilles. Il y a, dans toutes les médinas, des masses de pauvres gens qui gagnent difficilement leur vie. Ce qui améliore le niveau moyen, c'est la présence plus importante d'artisans, de commerçants — tous les gros y sont — de propriétaires, de bourgeois, de fonctionnaires moyens ou supérieurs. Il est impossible de chiffrer un revenu moyen. Il est plus exact d'estimer que les 2/3 des habitants des médinas ont un revenu moyen analogue à celui des habitants des bidonvilles, et que 1/3 ont des revenus meilleurs. Si cette approximation est convenable, les 3/4 des habitants urbains gagnent par foyer environ 14.000 F par mois en moyenne, 35 à 40 % gagnant moins de 10.000 F, 75 à 80 % moins de 15.000 F.

On est donc fondé à reconnaître que la grande masse de la population marocaine totale, plus des 3/4 de l'ensemble, dispose d'un revenu annuel bas, qui peut être évalué, en moyenne, de 150.000 à 180.000 F.

Il est bon de noter que l'habitant des villes n'est pas mieux partagé que le rural. Il l'est même moins bien car ce dernier trouve dans la culture de petits revenus marginaux qui l'aident, et les prix des denrées alimentaires, sur les souks campagnards, sont moins élevés qu'en ville. Le travailleur citadin a en outre des frais plus grands (loyer, autobus, bicyclette, vêtements qui s'usent plus vite, etc...) et des occasions de dépense plus fréquentes. Le chômage, enfin, est beaucoup plus important en ville qu'en tribu. Il est vrai

(6) Monographie d'un quartier de Casablanca, le derb Ghalef, par le capitaine Berenguier, Bulletin économique et social n° 63 du troisième trimestre 1954.

qu'il faut déduire des revenus agricoles les frais d'exploitation. Mais cette dépense, très faible pour beaucoup de fellahs et faible pour l'ensemble, ne saurait compenser les avantages des ruraux par rapport aux citadins (7).

Ce niveau trop bas des revenus n'est qu'une conséquence de la production insuffisante du Maroc, dans à peu près tous les domaines, qui se manifeste en outre et en particulier par le déficit commercial, le déficit récent du budget, la quasi-nullité des investissements par les Marocains. Il a lui-même pour conséquence de freiner le développement économique du Maroc.

En effet, sur le plan industriel, la très grande faiblesse du marché intérieur rend difficile ou impossible l'implantation d'entreprises pouvant produire de nombreux objets, d'utilisation courante ailleurs. Au point de vue agricole, l'insuffisance des revenus est un obstacle à l'équipement en matériels de culture, nécessaires cependant à une agriculture convenable, et qui doit accroître ses rendements. Elle provoque en outre chaque année des ventes massives d'orge, les fellahs ayant besoin d'argent, au point qu'à la période de labours les attelages sont sous-alimentés et parviennent difficilement à effectuer des travaux déjà insuffisants en eux-mêmes.

Par surcroît, cette faiblesse de revenus amène parfois une mauvaise utilisation des investissements, dont certains sont considérables, réalisés dans le but d'accroître ou de valoriser la production (c'est le cas en particulier de l'irrigation, de la chaîne du froid) ou même de certains crédits budgétaires, que des administrations ne parviennent pas toujours, malgré leur désir et leurs programmes, à utiliser entièrement.

Il n'est pas douteux que quels que soient les efforts déployés dans le secteur social et éducatif, aucun essor général vers le progrès, aucune évolution d'ensemble vers une vie familiale et sociale plus élevée ne pourront être obtenus tant que la majorité des foyers sera caractérisée par le dénuement, tant que la tente, la hutte ou la maisonnette ne seront équipées que d'une natte, d'un coffre et d'un kanoun. L'évolution sociale est liée à l'aisance, à l'équipement domestique et professionnel, donc à l'augmentation du revenu moyen.

Le déséquilibre démographique

Nous avons noté plus haut que la situation des ruraux est plutôt plus favorable que celle des gens qui vivent dans les bidonvilles et dans les derbs des

(7) La masse des fellahs n'est équipée que d'une charrue en bois tirée par un attelage le plus souvent médiocre. L'amortissement de ce capital peut être évalué de 3.000 à 6.000 F en moyenne, annuellement. Par comparaison, les agriculteurs en France, pour un revenu global de 2.200 milliards, achètent en matériels, en matières et produits, en services, frais d'entretien et de renouvellement, pour 650 milliards chaque année (I.N.S.E.E.). Au Maroc, à part le Tertib (5 % de la valeur de la production), les principales dépenses des fellahs sont celles des semences et de la main-d'œuvre (rétribution des khammès, désherbage, moisson) qui demeurent dans le circuit agricole.

nouvelles et anciennes médinas, et pourtant nous constatons, depuis une vingtaine d'années, l'existence d'un mouvement continu, et semble-t-il croissant, de populations rurales vers les villes. On pourrait voir là une contradiction. En fait, l'exode rural est un phénomène considérable pour l'économie marocaine, tant dans son importance que dans ses causes et que dans ses effets. Nous ne pouvons en faire l'étude ici (8), mais il faut en rappeler les caractères essentiels.

a) le mouvement se fait en sa plus grosse masse, du sud vers le nord et le nord-est. A part cette direction, il n'y a que des groupements locaux venant des tribus environnantes vers la ville la plus proche. Il n'y a pas de mouvement nord-sud ou ouest-est.

b) les causes en sont diverses, la principale résultant de l'insuffisance de production des régions du sud et des zones à climat sec : 100 % des immigrants dans les villes de Marrakech, Agadir, Mogador, Mazagan, les 2/3 dans les villes de Casablanca, Fedala, Rabat, 55 % dans celle de Port-Lyautey, 30 % dans les villes de Meknès et de Fès proviennent de ces régions. Cependant, ces régions du sud ne se dépeuplent pas. C'est l'excédent de leur croissance démographique qui se dirige, en partie, vers les villes. Dans la pauvreté des régions méridionales et sèches, il faut comprendre le cortège des insuffisances et des gênes qui en découlent : manque d'eau, surtout l'été, sécheresse prolongée, difficulté d'entretenir le bétail, vastes étendues désertiques, vie ralentie, pays peu hospitalier.

c) l'installation dans les villes — ou plutôt l'abandon des campagnes, car de nombreux immigrants séjournent plus ou moins longtemps dans une ville avant de se fixer dans une autre — est durable, et les liens avec la tribu d'origine (biens, retours, parents) tendent à disparaître rapidement.

d) les ruraux qui quittent leur tribu sont essentiellement des jeunes : 46 % ont 20 ans ou moins, 80 % ont moins de 30 ans. Accueillis par des parents, des amis, des gens du même douar, ils fondent des foyers nouveaux, dès qu'ils le peuvent. Mais on n'assiste que très rarement à l'exode de familles entières et encore s'agit-il de jeunes ménages. Il arrive que la famille suive plus tard, lorsque celui qui est parti le premier a trouvé un emploi et un gîte, et se reconstitue partiellement en bidonville ou en médina. Ce sont surtout les mères, puis des frères ou sœurs qui rejoignent l'exilé (9).

f) l'exode rural est un phénomène naturel dans l'évolution d'un pays. Les pays d'Europe et d'Amérique dont le sol est riche l'ont connu. Il est normal qu'il se manifeste au Maroc, dont le sol est plus pauvre. Il serait vain d'estimer que des mesures administratives puissent l'empêcher. Ce n'est d'ailleurs pas souhaitable du point de vue économique, car à l'accroissement démographique des campagnes ne

(8) Cf. *L'exode rural* par Pierre Suisse, dans le *Bul. économique et social* n° 68, 4^e trim. 1955.

(9) Le père, souvent remarié à une femme plus jeune, reste plus fréquemment, ou plus longtemps, en tribu.

correspond pas une augmentation correspondante des rendements du sol, déjà insuffisants.

Ainsi défini, l'exode rural présente un aspect redoutable dans son importance et dans ses conséquences.

En importance, il représente à peu près 80 % de l'accroissement des villes en population, l'augmentation démographique normale n'en constituant que 20 % : les villes de Casablanca, Fedala, Rabat, Salé, Meknès comptaient 395.000 habitants musulmans en 1936. L'accroissement démographique (1,50 % environ) aurait dû porter ce chiffre à 500.000 en 1952, or le recensement y a dénombré 950.000 habitants musulmans. Les besoins alimentaires croissant plus vite que la production agricole, nous allons vers une époque où tout l'excédent démographique rural, de 90.000 à 100.000 âmes par an, refluera vers les villes.

Les conséquences de l'exode rural actuel sont le sous-emploi, demi-chômage et chômage, c'est-à-dire la misère, le bidonville et le taudis, d'où l'abaissement de revenus déjà trop faibles. Comment en effet donner du travail à cette multitude, dans les villes ? Et comment loger les 350.000 habitants des bidonvilles et reloger les centaines de milliers d'habitants de logements insalubres par la densité des occupants et le défaut d'hygiène ou par la vétusté menaçant ruine ? On a calculé qu'on y parviendrait par la construction annuelle de 40.000 logements. Il reste à en trouver le mode de financement, car le nombre de familles qui sont incapables de payer un loyer correspondant au coût d'un logement est considérable — le pourcentage des revenus inférieurs à 10.000 F l'explique — et tend à s'accroître à cause du sous-emploi,

**Accroissement de la production agricole,
regroupement de la propriété rurale,
développement des petits centres**

Le bas niveau des revenus et l'exode rural sont certainement les deux facteurs économique-sociaux qui pèsent le plus sur le développement du Maroc. Il ne semble pas utile de démontrer qu'on ne parviendrait pas à améliorer le revenu moyen en augmentant simplement, soit par suite de pression syndicale, soit par mesures administratives, le taux des salaires horaires. La rentabilité des entreprises en serait anéantie, compromise ou menacée. Les unes devraient cesser leur activité, les autres se défendraient en réduisant leur personnel et en faisant un appel plus important à la mécanisation, ce qui accroîtrait le chômage. Une telle mesure ne pourrait demeurer sans effet sur les prix, ce qui annihilerait le progrès obtenu. Enfin, le revenu agricole, dont vit la plus grosse partie du pays, échappe à toute réglementation.

Le seul moyen sain de relever le revenu général réside dans l'augmentation de la production totale, qui satisfera aux besoins alimentaires, enrichira le pays, améliorera sa balance commerciale, donnera

de l'aisance à son budget et du travail à ses habitants urbains.

Mais accroître la production est un programme très vague qui peut porter sur l'agriculture, l'industrie, les mines, le commerce, l'équipement public, et qui suppose des investissements dans ces domaines, accompagnés d'un effort budgétaire suffisant. Il serait dangereux de se lancer purement et simplement dans une série de programmes juxtaposés, recherchant des objectifs différents — parfois même divergents — par des moyens disparates. C'est ici qu'il faut tenter de coordonner, de faire converger des efforts calculés vers un but commun reconnu souhaitable.

Il apparaît à première vue que le relèvement de la production agricole provoquerait une amélioration directe des revenus de la partie la plus importante de la population (environ les 6/8). Il n'est pas excessif d'estimer que le revenu agricole peut être presque doublé au bout de deux périodes quinquennales, par l'accroissement des rendements et la valorisation des produits (en élevage et en fruits notamment). Il n'y a pas là de difficulté technique majeure. C'est affaire de défrichement (10), de boisement, d'irrigation et surtout de vulgarisation agricole (11). Si la vulgarisation agricole et l'organisation administrative sont orientées convenablement, et si les crédits (par prêts, donc récupérables) et les investissements nécessaires sont consentis, cet accroissement du revenu agricole peut retenir chez eux de nombreux fellahs dont la culture deviendrait rentable, et ceux qui vivent des travaux agricoles. Il provoquerait une augmentation du commerce, des transports, des industries de transformation, des entreprises de construction, des services, de la main-d'œuvre, des exportations, d'où celle des revenus d'une bonne part des citoyens. Il est à la base de la formation d'un marché intérieur, condition essentielle à l'installation de nombreuses industries, de l'aisance du budget, qui pourrait poursuivre son effort de crédit et l'investissement (en tous domaines), et du redressement de la balance commerciale. La place du développement de la production agricole, dans l'essor économique du Maroc, est donc prééminente. Elle l'est par elle-même et parce qu'elle conditionne la prospérité de nombreux autres secteurs. Mais ce n'est pas tout.

Nous avons dit qu'il n'y avait pas de difficulté technique majeure au doublement de la production agricole. Ce n'est pas tout à fait exact : il y a celle de la superficie des exploitations rurales. La surface moyenne est d'environ 4 ha 50. Compte tenu de ce qu'il existe des propriétés très grosses, grosses et moyennes, la grande majorité des exploitants dispose

(10) Il ne s'agit pas du défrichement systématique de toutes les terres en friches, mais de compléter d'abord celui des terres de culture encore envahies de palmier nain, de jujubier ou d'autres plantes vivaces (la surface de ces terres est importante) et du défrichement raisonné de terres non sujettes à l'érosion et plus productives par la culture que comme parcours.

(11) Cf. Problèmes de vulgarisation agricole en milieu marocain, par Piersuis, dans le Bulletin économique et social n° 62 et 63, 2^e et 3^e trimestre 1954.

de domaines allant de quelques ares à 4 ou 5 hectares. Or une aussi petite surface de culture ne permet pas l'entretien d'un attelage convenable, sauf dans les zones irriguées (300.000 ha) et aussi les domaines irrigués par pompages et dans les régions où l'on emploie des bœufs de labour (nord de Fès surtout, des vaches ne pouvant constituer un bon attelage). Sans un attelage suffisant, le fellah, ne pouvant employer une charrue à versoir, demeure réduit à l'araire en bois qui gratte le sol, et sans un bon labour il est impossible d'envisager une amélioration des rendements. Ces toutes petites exploitations offrent en outre d'autres déficiences : pas d'assolement possible, pas ou presque pas d'engrais (faute de ressources), semences souvent médiocres, travaux du sol insuffisants, mal faits, tardifs, etc... Les intempéries, les accidents climatiques sont pour elles des catastrophes qui les réduisent à la misère ou amènent leurs propriétaires à donner en gage, pour plusieurs années, leurs petites parcelles.

Le premier effort à faire consiste donc à favoriser le regroupement de la propriété. On peut y parvenir de plusieurs façons, notamment en favorisant le maintien des successions dans l'indivision, et l'association de culture déjà utilisée par les fellahs, puis en supprimant les dispositions encore en vigueur du dahir sur le Bien de famille, en permettant le regroupement naturel qui avait déjà commencé avant guerre.

Il ne s'agit pas d'un regroupement tel qu'on peut le souhaiter en France, qui s'oriente vers une exploitation semi-industrielle du sol, caractérisée par des rendements élevés et des frais d'exploitation réduits, mais de la formation d'exploitations familiales simplement susceptibles d'être bien travaillées, de bénéficier des assolements appropriés et de recevoir de bonnes semences et des engrais. La moyenne d'une dizaine d'hectares suffirait, ce chiffre devant varier avec le climat et la nature du sol. Evidemment, les grosses et moyennes propriétés s'agrandiraient aussi, mais il n'y aurait qu'avantages, car ce sont surtout les propriétés assez importantes qui peuvent le mieux être bien cultivées, notamment par la motoculture, et l'agriculture marocaine a un gros retard à rattraper en ce domaine. En tout cas, on peut être persuadé qu'il sera très difficile, sinon impossible, d'augmenter notablement les rendements tant que la culture restera morcelée en une multitude de propriétés à peine et difficilement rentables.

Cet aspect de la nécessité économique en agriculture ne peut manquer, dès qu'on l'aborde, de soulever le problème de l'exode rural vers les bidonvilles. Ce sont en effet les petites exploitations, les plus mal défendables, qui disparaîtraient pour accroître la moyenne de l'ensemble. Il y aurait nécessairement diminution du nombre des exploitants. Cela représente des dizaines de milliers de fellahs. Que deviendraient-ils ?

Il ne semble pas que les tout petits agriculteurs déracinés de leur sol doivent inévitablement affluer vers les villes. Nous avons vu plus haut que 80 % des nouveaux immigrants dans les villes sont des

jeunes, de moins de 30 ans, et que ce n'étaient pas des familles entières qui arrivaient pour s'installer.

En effet, lorsqu'un fellah doit quitter son domaine trop étroit pour qu'il en vive — ce qui est le sort de ceux que toucherait le regroupement de la propriété — il a en général un certain âge, il a lutté pour se maintenir sur son lopin, il a une famille à nourrir. L'exode vers la ville, où il ne peut avoir en vue ni logement, ni emploi, est pour lui presque toujours impraticable. Il cherche, autour de lui, dans le pays proche, le moyen de subvenir à ses besoins. Il arrive fréquemment qu'à ce moment il envoie en ville un fils ou un neveu. Mais lui et sa famille demeurent. Il devient khammès, ouvrier agricole, il va constituer la population des petits centres voisins, où il s'emploie comme manœuvre, artisan, employé, commerçant, ou bien il exécute de menus métiers. L'aménagement et l'accroissement des petits centres lui offrent des ressources variées : il existe là un débouché important, et très accessible, pour tous les déracinés. Or la prospérité des petits centres dépendant essentiellement de celle du pays environnant, l'organisation et l'extension de ce débouché constituent le remède naturel à la diminution du nombre des exploitants que requiert l'accroissement de la production agricole.

Lorsqu'une région où se trouve un centre rural voit sa production, donc sa richesse, augmenter, ce centre se développe parallèlement, et de lui-même. Le commerce des céréales et du bétail, les marchés, s'amplifient. Le commerce de détail habituel (épicerie, boulangerie, pharmacie, droguerie, quincaillerie, cordonnerie, fassis, bains maures, fours à pain, marchand de bois, de charbon, de pétrole, etc...) et l'artisanat (forge, bourrellerie, menuiserie, vannerie, réparation de bicyclettes, garage, etc...) augmentent naturellement. Il en résulte un accroissement de population qui accélère cette prospérité, et provoque la formation de nouvelles activités : représentation de matériel agricole et domestique, magasin d'appareils de chauffage, d'éclairage, d'électricité, d'appareils de radio, cinéma, entreprises, construction et commerce annexes, etc... En même temps ce centre doit s'équiper, étendre ou créer sa voirie, ses égouts, son éclairage public, sa distribution d'eau, ses bâtiments administratifs, etc...

Si donc on favorise le regroupement progressif de la propriété d'une région, et si la vulgarisation agricole tire parti de cette condition favorable, on crée du même coup une augmentation de la production agricole qui enrichit et développe le centre rural, et une demande d'emploi pour les fellahs qui n'ont pas pu se maintenir sur leurs trop petits lopins de terre.

Si, par une politique avisée, on donne aux centres ruraux une impulsion économique (crédits, programmes d'aménagement et d'extension, vie administrative), on facilite le regroupement de la propriété en offrant aux fellahs trop à l'étroit le moyen, donc le désir, de vivre mieux que sur leur terre, et on enchaîne ainsi l'essor du centre sur la prospérité de ses alentours. L'erreur à ne pas commettre, c'est de tenter de développer un centre rural par des moyens artificiels ou purement administratifs.

C'est par cette action conjuguée qu'il faut s'attacher au double problème de l'exiguïté de la propriété et de l'accroissement de la production agricole d'une part, de l'exode vers les villes et du développement des centres ruraux d'autre part. On peut d'autant mieux y réussir que, par les transplantations de familles ou d'individus déjà réalisées, par la montée annuelle (du sud vers le nord) des moissonneurs, par le goût des voyages des marocains, toutes les campagnes connaissent les centres prospères où l'on peut trouver du travail : on peut observer que des villages du centre ou du nord du pays contiennent déjà un pourcentage notable de gens du sud. De la sorte, le regroupement de la propriété de régions pauvres du sud peut trouver sa compensation dans le développement de centres éloignés. Cela est intéressant, car le nombre de centres du sud qui peuvent s'accroître suffisamment est assez faible, alors que les régions du centre et du nord sont celles où le cultivateur est le plus stable. On tendrait ainsi vers un regroupement démographique correspondant à la richesse régionale.

On constate d'autre part que le Maroc est pauvre en petites localités. La population urbaine (12) totale est de 26 % (1952) alors qu'elle est de 55 % en France. En précisant un peu plus, et en comparant la répartition de ces populations urbaines en France et au Maroc (recensement officiel de 1954 en France et 1952 au Maroc), on s'aperçoit que le Maroc possède cinq villes de plus de 100.000 habitants pour vingt-quatre en France, soit 20,80 % ; douze villes de 20 à 100.000 pour cent quatre-vingt-quatre en France, soit 6,50 % ; cinquante-quatre agglomérations ou villes de 2 à 20.000 habitants pour 2.579 en France, soit 2,09 %. Pour avoir une comparaison exacte avec la France, étant donné que la population française est environ cinq fois plus nombreuse que celle du Maroc, il faut multiplier ces pourcentages par 5, ce qui donne :

	Maroc	France	% brut	% rectifié
Villes de plus de 100.000	5	24	20,83	104,15
De 20 à 100.000.....	12	184	6,52	32,60
De 2 à 20.000.....	54	2.579	2,09	10,45
Pour les seules agglomérations de 2 à 5.000.	28	1.811	1,54	7,70

Le Maroc est donc très pauvre en localités moyennes et petites, en agglomérations secondaires, en centres ruraux. Cela est dû à l'insuffisance de la production marocaine, de la production agricole, principale richesse du pays, en particulier. « Il faut poser ici que la population urbaine, en thèse générale, prendra seulement de l'importance là où la production de l'agriculture est élevée, ou bien là où l'industrie et le commerce sont quelque peu florissants (13).

Le lien qui unit l'effort d'accroissement de la production agricole au développement des petits centres est donc naturel, il correspond à la fois aux besoins

économiques du pays et à l'établissement de son équilibre démographique. Il est vraisemblablement le seul moyen de détourner une partie de l'exode rural du chemin des grandes cités.

Emploi et pouvoir d'achat

Prix intérieurs bas

Si l'on parvient à réduire l'exode rural et à en diriger une partie vers les petits centres, il n'en reste pas moins que pour la fraction inévitable qui s'installera dans les villes, les questions de l'emploi et du pouvoir d'achat continueront à se poser. Il faut donc, là aussi, commencer par en améliorer les conditions générales.

En fait, il est bon de le répéter, tous ces problèmes sont liés. Les villes bénéficieraient incontestablement de l'accroissement généralisé de la production agricole, puisqu'elles réunissent les apports des petits centres et des tribus environnantes. Puis l'équipement de ces centres ruraux (constructions, voirie, transports, etc...) et les achats des campagnes plus riches (vêtements, tissus, matériels agricole et domestique, bicyclette, moyens mécaniques de transport, thé, café, sucre, etc...) leur apporteraient un supplément de débouchés et une augmentation de l'offre d'emploi.

D'une façon générale, on fonde beaucoup d'espoirs sur le développement industriel du Maroc. Ce développement est indispensable, mais il ne faut pas se leurrer et demeurer prudents quant à l'évaluation des possibilités immédiates réelles. Il n'est pas aisé d'accroître un potentiel industriel, ni surtout d'implanter des industries nouvelles, dans la plupart des pays. Il en est de même au Maroc. Des obstacles sérieux se dressent : investissements, approvisionnement en matières premières à des prix convenables, coût élevé de l'énergie électrique, prix souvent excessifs des terrains dans les grandes villes, notamment à Casablanca, où se trouve cependant le plus de main-d'œuvre et où le chômage est le plus important (on peut y remédier par la décentralisation, mais cela soulève d'autres difficultés), la rareté de la main-d'œuvre qualifiée, et enfin insuffisance du marché intérieur.

Ce dernier point est très important, car une industrie nouvelle qui se monte investit des capitaux souvent considérables et s'équipe de façon moderne, ce qui nécessite, pour obtenir la rentabilité indispensable, une production suffisante. Si cette industrie ne trouve pas, dans le pays, un marché susceptible d'absorber cette production, elle devra inévitablement se tourner vers l'exportation. L'installation d'une industrie coûtant plus cher qu'en France ou en Europe (les machines et le matériel importés reviennent 30 ou 35 % de plus par suite des transports, de la douane et des taxes), cette industrie devra supporter de nouveaux frais de transport, de douane, etc., à l'entrée dans d'autres pays, elle pourra difficilement, ou ne pourra pas offrir des prix concurrentiels. Quelques-unes y parviennent (papiers, cellulose, certaines conserveries grâce à la présence au Maroc de la matière première qu'elles utilisent, mais leur nombre

(12) Population des localités de plus de 2.000 habitants.

(13) A. Landry, *Traité de démographie*, Payot.

est limité. A qui les autres vendraient-elles leurs produits, dès qu'ils ne sont plus destinés à l'équipement public, à la construction urbaine, et à un très petit nombre d'usages indispensables ou très courants ?

Un pays ne peut pas développer sa production industrielle avec un marché intérieur exsangue. On exporte difficilement du blé tendre et de l'orge dits excédentaires (ils le sont effectivement sur le marché) alors que, comme nous l'avons déjà noté, une partie de la population est sous-alimentée, et que la majorité des attelages est privée des rations nécessaires pendant la période de labours : les fellahs ont dû se démunir de ces céréales pour effectuer les autres achats indispensables. Pour 6.000.000 de ruraux, on peut estimer que 5 millions et demi sont à peu près dépourvus de l'équipement domestique et professionnel élémentaire, et pour 1.800.000 habitants des villes, les 3/4 sont dans ce cas. Cela constitue un marché extrêmement bas, auquel il est difficile de faire absorber une production locale même faible. Il demeurera tel tant que la production et le pouvoir d'achat seront insuffisants, et le chômage (et demi-chômage) excessifs. Il y a un cycle d'enrichissement à amorcer par plusieurs côtés à la fois.

Pour être viable et jouer son rôle, l'industrie doit se trouver intégrée dans la vie du pays, participer à son essor, c'est-à-dire bénéficier de son enrichissement et en retour l'accroître. Mais elle ne peut — sauf si elle dispose de matières premières abondantes et aisément utilisables ou transformables — devancer cet essor. Si elle est artificiellement édifiée, plaquée sur le pays, si elle travaille dans de mauvaises conditions techniques ou bien elle est déficitaire, ou bien (et quelquefois les deux termes de l'alternative s'ajoutent) elle ne peut pas distribuer de salaires suffisants. « En Egypte... dans les textiles, qui sont la grande activité du pays, 36 % des ouvriers gagnent de 4.500 à 9.000 F par mois, 42 % gagnent moins de 4.500 F par mois, 22 % gagnent plus de 9.000 F et la moyenne est de 52 heures par semaine... Malgré la présence en Egypte de deux grands centres textiles, l'un employant 16.000 ouvriers, l'autre 10.000, et en Turquie d'un combinat comprenant hauts fourneaux, fabrique de gaz, fabrique de tuyaux, etc... les industries sont peu nombreuses, sont plantées dans le sable et ne se mêlent pas à la vie de ces pays » (14).

Voilà le genre d'économie qu'il faut éviter.

D'autre part, peut-on attendre d'une industrialisation plus poussée un accroissement considérable de l'emploi ? Cent nouvelles industries employant chacune 100 ouvriers n'ont besoin que de 10.000 paires de bras. Il semble qu'en ce domaine, c'est plutôt à l'augmentation de l'activité générale qu'il faille demander, d'abord, une offre d'emploi plus élevée. Cette augmentation de l'activité et de la prospérité demeure et demeurera longtemps encore fondée sur l'accroissement de la production agricole,

moteur de l'économie du pays. C'est quand cette économie aura acquis une ampleur et une aisance suffisantes que l'industrie pourra y prendre une place importante, et y jouer le rôle dynamique qui est le sien dans les nations modernes.

Il n'en reste pas moins que le développement industriel du Maroc présente dès aujourd'hui un grand intérêt, et qu'il faut tout mettre en œuvre pour le favoriser dans ce qu'il a de sain. Les conditions techniques et financières qui permettent aux entreprises d'être rentables sont diverses, et il est évident qu'il en est dont le fonctionnement est aisé et d'autres qui le sont moins. Ces difficultés ont amené beaucoup d'observateurs et de chefs d'entreprise à avancer que, pour faciliter la création d'exploitations nouvelles, ou pour aider celles qui sont atteintes par la concurrence étrangère, il fallait modifier le régime douanier marocain, de manière à soutenir la production locale par des droits protecteurs plus élevés que ceux qui sont prévus par l'acte d'Algésiras.

Il semble qu'il faille voir plus loin qu'on ne le fait en se plaçant au point de vue trop étroit de l'intérêt purement et directement commercial, et envisager, là aussi, l'ensemble de l'économie marocaine.

On doit retenir, en effet, que la protection douanière est, inévitablement, un facteur d'élévation générale des prix, donc de vie chère. On conçoit aisément les conséquences que peut avoir l'augmentation des droits de douane pour ce pays dont la plus grosse partie ne possède qu'un pouvoir d'achat très faible et qui doit importer plus qu'il n'exporte. On parviendrait ainsi à l'organisation de hauts prix dans un pays pauvre, c'est-à-dire à une anomalie.

Cette anomalie économique serait grave pour plusieurs raisons. D'abord elle provoquerait une revendication de salaires correspondants qui se répercuterait aussi sur les prix de revient, amorçant ainsi un cycle redoutable.

Elle aboutirait, inévitablement, à des prix de revient élevés pour l'ensemble de la production, y compris celle de l'agriculture, qui est liée aux autres activités. Or, il est déjà difficile d'assurer l'exportation des primeurs, du blé, de l'avoine, de l'orge, du vin, des oranges, de l'huile, des conserves de fruits ou de poissons, etc... les prix marocains étant trop élevés.

Sur le plan social, elle freinerait l'équipement domestique et professionnel et l'élévation du niveau de vie de la masse de la population, alors que l'amélioration de ce niveau de vie est la condition indispensable de tout progrès social.

Il est incontestable que l'avenir d'un pays à faible pouvoir d'achat et en voie d'équipement, comme le Maroc, réside dans une politique de bas prix, qui seule permet la poursuite de l'équipement industriel sur des bases saines, assure aux populations le moyen d'élever leur standard de vie en trouvant sur le marché les produits les moins chers, d'où qu'ils viennent, et ouvre des possibilités ou des facilités d'exportation en abaissant les prix de revient. Il n'est pas paradoxal de dire que, si des répercussions budgétaires trop

(14) Trystram, Conférence faite le 19 février 1954 à la Bourse de Commerce de Casablanca.

lourdes n'étaient à craindre, c'est vers l'abaissement des droits de douane que le Maroc devrait s'orienter pour tirer parti au mieux de la conjoncture économique. Il n'y a que les pays riches, de production élevée et disposant chez eux d'un marché intérieur suffisant, qui puissent supporter le handicap de barrières douanières difficilement franchissables.

Un pays sous-développé, de production faible, ne peut établir sa prospérité que sur des prix intérieurs bas, et des salaires correspondants, faute de quoi son économie est bloquée. Les salaires ne peuvent s'élever — si l'on veut maintenir les conditions de la santé économique — qu'avec la production. Alors l'exportation est possible, alors les capitaux s'investissent, et le pays s'équipe, et la production s'accroît. Cela, évidemment, ne peut se faire en un jour. Parvenir à des prix de revient bas avec de hauts salaires exige un équipement considérable et de haute qualité. C'est un objectif final qu'un pays jeune ne peut atteindre qu'après avoir franchi les étapes intermédiaires, dont la première est caractérisée par l'ensemble — cohérent — prix intérieurs et salaires bas (15), condition essentielle du développement de la production, de l'équipement, et de la formation d'un marché intérieur.

S'il apparaît difficile à l'Etat, pour des raisons budgétaires, d'abaisser l'ensemble des droits de douane, il serait cependant logique qu'il établisse une taxation réduite pour les matières premières et les biens d'équipement, afin de favoriser l'installation et la rentabilité des entreprises. La protection de la production locale contre les importations concurrentielles n'exige pas nécessairement l'élévation des droits de douane. Elle peut être obtenue par le soutien gouvernemental, qui est susceptible de revêtir différentes formes : en plus de la différenciation douanière, des exonérations d'impôts et de taxes, des

facilités de crédit à intérêt faible, un prix modéré de l'énergie électrique, des primes d'équipement, etc... De telles mesures ont été prises en France (décrets du 30 juin 1955) et au Maroc un effort de ce genre a été fait en faveur des textiles (B.O. du 7 mai 1950). Il semble que cette aide directe à l'industrie, qui peut être différenciée et servie à chaque entreprise selon ses besoins et pendant la durée proprement nécessaire, lui offrirait au moins autant de sécurité que la protection douanière, tout en évitant l'inconvénient majeur d'une élévation des prix à l'intérieur du pays.

Les grandes lignes de l'économie marocaine apparaissent ainsi avec clarté et s'ordonnent, à partir des réalités actuelles du pays, en un faisceau d'efforts convergents qui doivent à la fois accroître les productions — la production agricole, base de la prospérité d'aujourd'hui devant recevoir l'impulsion la plus vigoureuse et de façon soutenue — rétablir l'équilibre démographique en diminuant le chômage urbain et en multipliant l'emploi, et réserver à chacun la possibilité d'utiliser dans toute la mesure du possible l'accroissement du revenu national par le maintien constant de prix bas. Un tel programme peut paraître rude, parce qu'il requiert de l'énergie, de la persévérance, du travail et de la discipline, mais il n'est pas possible d'accéder à la prospérité sans s'atteler à la tâche, il est plus aisé d'y parvenir lorsque l'on sait pourquoi et comment on travaille.

Il y a, dans les pages qui précèdent, beaucoup d'évidences, beaucoup de lieux communs, et aucune découverte. Le but poursuivi n'a été que de tenter une harmonisation des tâches multiples qui se présentent, une synthèse, basée sur l'état de fait présent, tentant une hiérarchisation et une coordination de programmes divers. Chacun de ces programmes est ardu, chacun est nécessaire et mérite attention et efforts, mais aucun ne saurait parvenir à son plein développement et concourir au bien général du pays sans l'appui des autres. C'est un point de vue qui n'a rien de doctrinal, et qui n'a d'autre ambition que de servir de matière à réflexion à ceux qui ont la charge de diriger le Maroc vers son essor économique.

(15) Il faut éviter de donner à l'expression « salaires bas » un sens politico-social péjoratif. Il ne s'agit pas de rechercher la prospérité du pays aux dépens des travailleurs, mais seulement d'éviter des taux de salaire conçus en imitation de ce qu'ils sont ailleurs, ou seulement en fonction d'un niveau de vie souhaitable. Il n'est question que des meilleurs salaires compatibles avec la productivité et la rentabilité des entreprises, et qui ne peuvent pas être élevés aujourd'hui au Maroc. Solidaires de la prospérité du pays, et devant s'accroître avec elle, ils peuvent y contribuer s'ils sont raisonnablement calculés, ou la paralyser s'ils sont excessifs.